Études & Résultats
DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES

Drees

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS
MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

OCTOBRE
2015
NUMÉRO
0940

Nouveaux retraités du régime général : des départs plus contraints pour les plus modestes

L'atteinte de l'âge légal de départ à la retraite, les problèmes de santé et les licenciements sont des facteurs plus déterminants pour les pensionnés du régime général percevant une faible pension que pour les autres lors de leur départ. En revanche, des facteurs moins contraignants comme l'atteinte du taux plein et le désir de profiter de la retraite le plus longtemps possible ont plus influencé le quart des retraités aux pensions les plus élevées. Ces derniers avancent d'ailleurs davantage de motifs de départ que les nouveaux retraités aux pensions les plus modestes.

La majorité des nouveaux retraités à faible pension ne sont pas en emploi au moment de la liquidation de leur droit. Ils sont âgés en moyenne de 62,5 ans à la date de leur départ, soit un an et demi de plus que les autres retraités. Beaucoup attendent 65 ans pour partir à la retraite afin de bénéficier du taux plein et du minimum contributif.

Parmi les personnes toujours en activité avant leur départ à la retraite et qui ont déclaré ne pas être partis dès que possible, celles percevant une faible pension prolongent davantage leur activité pour des raisons financières. Les retraités à pension élevée sont plus influencés par des raisons personnelles : ils ont plus fréquemment un intérêt pour leur emploi, ils ne se sentent pas prêts à devenir retraités, etc.

Mélisande Chabanne (ENSAI-DREES)

La date de départ à la retraite dépend avant tout de la carrière de la personne, de sa situation au moment du départ et de l'anticipation de sa vie future (niveau de vie, durée, etc.). Les motifs de départ varient donc selon les personnes. Dans l'enquête sur les motivations des départs à la retraite (encadré 1), les anciens salariés du privé récemment partis à la retraite citent plusieurs raisons dans leur choix de départ : 90 % mentionnent au moins un motif lié au droit à une pension, 80 % un motif lié au travail et 75 % une raison plus personnelle. En général, une personne n'évoque pas une seule raison, mais plusieurs.

Un peu moins de motivations déclarées pour les plus modestes

Cette diversité des motifs résulte, en partie, des caractéristiques individuelles des nouveaux retraités. Une personne anticipant une baisse sensible de ses revenus lors du passage à la retraite restera – si elle le peut – sur le marché du travail afin d'acquérir plus de droits. De même, une personne anticipant une faible pension sera plus incitée à poursuivre son activité – si elle le peut – afin de conserver un salaire ou une rémunération. Pour étudier cette variété de comportements, la population des nouveaux retraités monopensionnés de la Caisse nationale d'assurance

vieillesse (CNAV) est répartie en quatre parts de taille égale, selon le montant de la pension perçue (encadré 1).

Les nouveaux retraités du régime général, monopensionnés, qui ont travaillé après 50 ans et qui ont liquidé leur retraite au régime général entre juillet 2012 et juin 2013 déclarent en moyenne 6,4 motivations qui ont compté dans leur décision de départ à la retraite, que ce soit « peu », « assez » ou « beaucoup ». Les retraités du premier quartile de pension citent en moyenne moins de raisons que les autres : 5,6 contre 6,5 à 6,7 pour les autres quartiles (tableau 1). Ils expriment ainsi qu'ils ont moins de liberté de choix dans leur départ à la retraite que les plus aisés.

Première raison évoquée : pouvoir bénéficier du taux plein

Trois raisons sont plus fréquemment citées par les nouveaux retraités du régime général. La première est d'avoir atteint l'âge leur permettant de bénéficier du taux plein. Cette raison a compté pour 76 % de ces nouveaux retraités[1]. La deuxième raison est d'avoir atteint l'âge légal pour liquider ses droits (73 % d'entre eux). Ces deux motivations sont très corrélées dans beaucoup de cas. En effet, une part importante de personnes partent à l'âge d'ouverture des droits avec le taux plein.

Profiter de la retraite le plus longtemps possible arrive en troisième position et a influencé 71 % de ces nouveaux retraités (tableau 2). Elle a même beaucoup compté pour 49 % d'entre eux (graphique 1). Viennent ensuite, par ordre d'influence, la possibilité d'avoir un niveau de pension suffisant, le sentiment de lassitude au travail et les problèmes de santé qui ont compté pour respectivement 45 %, 44 % et 37 % des nouveaux retraités.

Toutefois, les personnes appartenant à des quartiles de pension différents n'ont pas été influencées dans les mêmes proportions (tableau 2 et tableau A, disponible sur le site Internet de la DREES). En partie liée au moindre nombre de motivations déclarées, la prédominance des facteurs observés pour l'ensemble des nouveaux retraités est moins forte pour les 25 % de retraités percevant les plus faibles pensions. Les deux premières motivations – pouvoir bénéficier

1. Cette proportion diffère légèrement de celle présentée dans le n° 902 d'*Études et Résultats*, dans la mesure où le champ est ici restreint aux monopensionnés de la CNAV.

TABLEAU 1
Nombre de motivations déclarées par quartile de pension

	Premier quartile	Deuxième quartile	Troisième quartile	Quatrième quartile	Ensemble
Ce motif a joué beaucoup	3,0	3,8	4,1	3,5	3,6
Ce motif a joué assez	1,6	1,7	1,6	1,9	1,7
Ce motif a peu joué	1,0	1,0	1,0	1,2	1,0
Ce motif n'a pas joué du tout	14,4	13,5	13,3	13,3	13,6

Lecture • Les nouveaux retraités du champ de l'étude ont déclaré en moyenne 3,6 raisons qui ont compté beaucoup dans leur décision de partir à la retraite.
Champ • Nouveaux retraités résidant en France qui ont travaillé jusqu'à 50 ans au moins et qui ont cotisé uniquement au régime général.
Sources • Enquête Motivations de départ à la retraite 2014, CNAV, COR, DREES, DSS.

ENCADRÉ 1
Méthodologie

Sources

L'enquête Motivations de départ à la retraite de 2014 est le fruit d'une collaboration entre la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), le secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites (COR), la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) et la Direction de la sécurité sociale (DSS). Les retraités interrogés ont répondu à des questions sur leur décision de partir à la retraite, leur connaissance de divers dispositifs et leur évaluation de leur situation à la retraite.

Pour cette enquête, 3 194 retraités parmi les 522 000 qui ont liquidé leur retraite en droit direct au régime général (CNAV) entre le 1er juillet 2012 et le 30 juin 2013 et résidant en France ont été interrogés par téléphone.

L'échantillon et les pondérations effectuées veillent à respecter la représentativité des personnes interrogées par rapport à la population étudiée, et ce, sur le plan de leur situation au moment du départ (âge par rapport à l'âge légal d'ouverture des droits, statut d'activité à la veille du départ à la retraite) et vis-à-vis du taux plein.

Champ

L'objectif de cette étude est d'analyser les motivations du départ à la retraite selon le montant de pension. Dans la base de données de l'enquête Motivations de départ à la retraite, nous ne disposons que du montant de pension versé par la CNAV. Mais celui-ci est insuffisant pour repérer les faibles pensions en raison d'éventuelles pensions versées par les autres régimes de base. Le champ de cette étude a donc été limité aux retraités qui n'ont été affiliés qu'au régime général au cours de leur carrière. Pour ce faire, ont été sélectionnées les personnes qui ont une durée validée à la CNAV égale à la durée validée tous régimes. Le champ a également été limité aux personnes qui ont travaillé après leur cinquantième anniversaire, de manière à cibler les personnes ayant eu un choix important dans leur décision de départ à la retraite. Au final, l'étude porte sur 1 681 personnes.

Ces personnes ont ensuite été réparties dans quatre groupes de taille égale, selon leur niveau de pension versée par la CNAV[1] (répartition par quartile). Dans le premier quartile, la pension mensuelle brute à la liquidation est inférieure à 692 euros ; dans le deuxième quartile elle est comprise entre 692 et 1 011 euros ; dans le troisième entre 1 011 et 1 303 euros ; dans le quatrième et dernier quartile, elle est supérieure à 1 303 euros. Le choix du montant de pension pour cette analyse peut poser problème dans la mesure où le comportement de départ à la retraite peut l'influencer. Toutefois, il est plus judicieux qu'un indicateur lié au salaire, tel que le SAM, dans la mesure où il prend en compte la notion de durée validée, qui est un facteur déterminant dans le calcul de la pension. Une analyse toutes choses égales par ailleurs a déjà été menée par le passé (voir *Dossiers Solidarité et Santé*, n° 34, novembre 2012).

Dans le cadre de l'analyse des motivations de prolongation de l'activité, le champ est par ailleurs restreint aux retraités qui étaient en emploi au moment de la liquidation de leur droit et qui ont déclaré ne pas être partis dès que possible. Le nombre de personnes vérifiant ces conditions étant faible, notamment dans les premiers quartiles. La population a été de nouveau répartie, mais en deux catégories de pension seulement : les pensions inférieures à la médiane[2] et les pensions supérieures.

1. Nous considérons que le montant de pension CNAV est un bon indicateur du niveau de pension tous régimes pour les monopensionnés, c'est-à-dire que le montant de la pension des complémentaires est très corrélé à celui de la CNAV.
2. La médiane de la pension mensuelle brute médiane est de 1216 euros sur ce champ.

du taux plein et atteindre l'âge légal pour liquider ses droits – ont compté respectivement pour 60 % et 62 % d'entre eux. La hiérarchie est alors inversée. C'est l'atteinte de l'âge légal qui est citée, devant l'atteinte du taux plein. Les motifs de départ à la retraite relevant davantage de contraintes expliquent cette moindre prédominance. Ainsi, les problèmes de santé rendant le travail difficile sont la quatrième motivation qui a le plus compté pour les personnes situées dans les premier et deuxième quartiles de pension (respectivement 45 % et 46 %, contre 21 % pour le dernier quartile). De même, leur départ à la retraite à la suite d'un licenciement ou d'une mise à la retraite est plus fréquent (32 % pour le premier quartile et 26 % pour le deuxième quartile, contre 18 % pour le dernier quartile). Le souhait de profiter de sa retraite, bien qu'en troisième position comme pour les retraités des deuxième et troisième quartiles, est avancé par 55 % des pensionnés les plus modestes, contre 82 % des retraités les plus aisés, pour qui c'est le deuxième motif de départ.

Le quart des retraités qui perçoivent une pension parmi les plus élevées ont eu plus de latitude dans leur décision de partir à la retraite, notamment car les contraintes financières sont moins fortes. Cependant, ils font peu jouer leur marge de choix. En effet, l'atteinte de l'âge légal de départ à la retraite n'arrive qu'en troisième position, mais à un niveau élevé (77 %), signifiant qu'une part importante de ces personnes sont parties à cet âge. L'atteinte d'un niveau de pension suffisant a compté aussi pour 59 % d'entre elles. Elles sont également plus nombreuses que les plus modestes à mentionner une lassitude au travail.

Les différences de motivations entre femmes et hommes reflètent la distribution des pensions

Après les trois motifs de départ à la retraite communs aux hommes et aux femmes – atteinte du taux plein, atteinte de l'âge d'ouverture des droits et souhait de profiter de la retraite le plus longtemps possible –, les quatrième et cinquième raisons évoquées sont respectivement le sentiment de lassitude au travail et les problèmes de santé, pour les femmes, et l'atteinte d'un niveau de pension suffisant et la lassitude au travail pour les hommes (tableau 3). Ces différences reflètent les écarts de pensions entre les deux sexes. En effet, les femmes perçoivent en moyenne des pensions plus faibles que les hommes, si bien qu'elles sont surreprésentées dans le premier quartile de pension. Elles évoquent donc plus souvent des motivations proches de celles des plus modestes. À l'inverse, les hommes sont surreprésentés parmi les plus aisés. Au sein de chaque quartile[2], les motivations des femmes et des hommes sont en revanche très proches. L'effet de structure explique les écarts entre l'ensemble des personnes des deux sexes.

Les retraités à faible pension retardent plus souvent leur départ

Les 25 % des retraités qui perçoivent les plus faibles pensions au régime général en ayant cotisé uniquement à la CNAV liquident leurs droits à 62,5 ans en moyenne. Cet âge moyen n'est que de 61 ans pour les trois autres quartiles. L'atteinte de l'âge légal d'ouverture des droits n'est pas une condition suffisante pour partir avec une retraite à taux plein. 29 % des personnes du premier quartile ne sont pas parties dès qu'elles l'ont pu. Elles sont 15 % dans le deuxième quartile, 17 % dans le troisième et 27 % dans le quatrième. Les personnes qui étaient en emploi avant leur départ à la retraite ont été interrogées pour connaître les raisons de cette prolongation d'activité au-delà de l'âge légal. Mais seule une faible proportion de nouveaux retraités du premier quartile ayant déclaré ne pas être partis dès que possible étaient en emploi avant leur départ : 41 %, contre 95 % pour le quatrième quartile.

Les retraités percevant les pensions les plus faibles sont beaucoup plus souvent au chômage ou en inactivité. En effet, il est fréquent qu'ils attendent 65 ans afin d'avoir le taux plein, et ce, en étant absents du marché du travail. C'est le cas de beaucoup de femmes des générations étudiées qui ont peu cotisé et qui sont surreprésentées parmi les faibles pensions (87 % dans le premier quartile, contre 22 % pour le quartile le plus élevé), ou

• • •

2. Les hommes du premier quartile sont peu nombreux, si bien que les estimations fournies sont à prendre avec précaution.

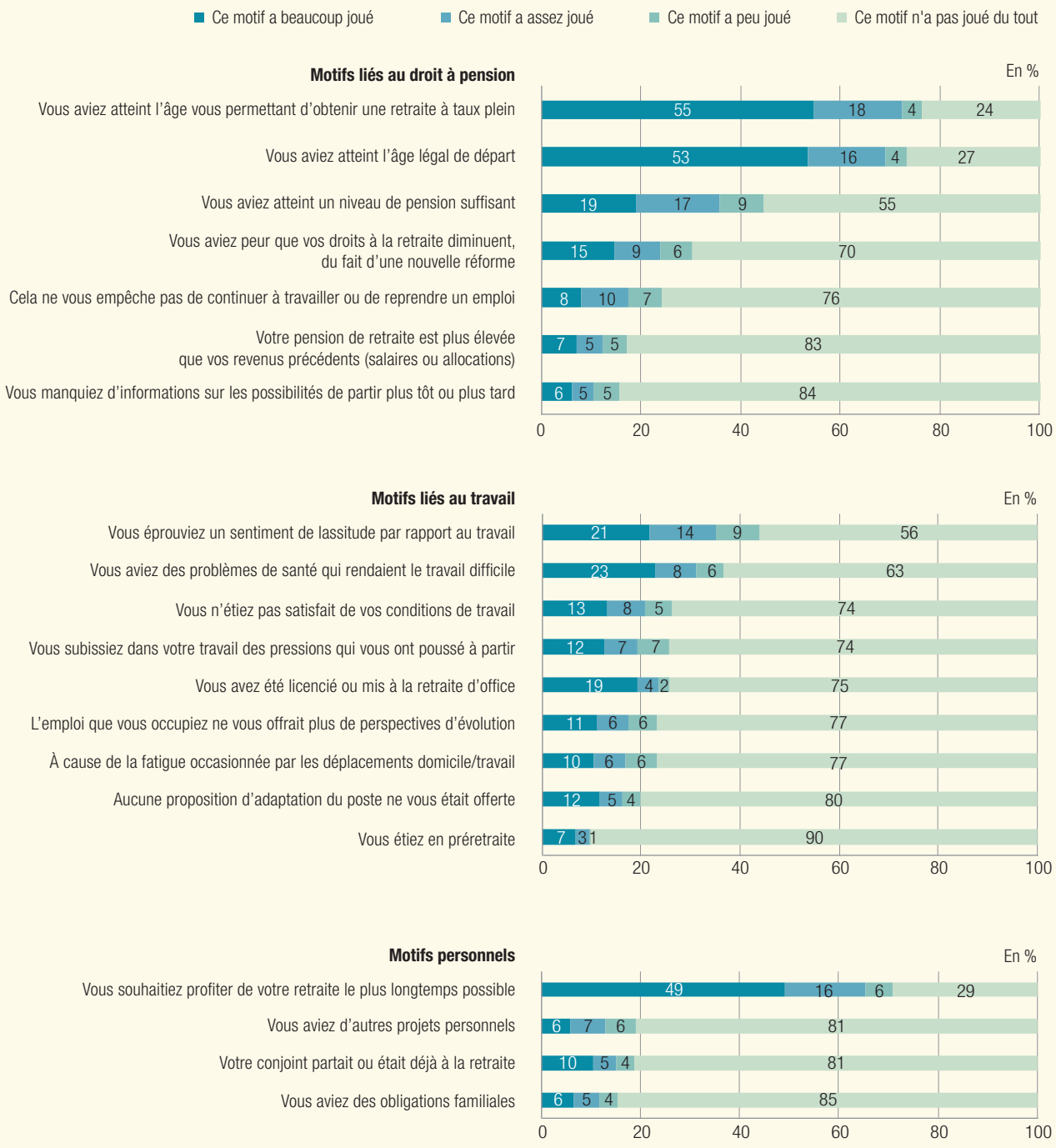
TABLEAU 2

Motivations du départ à la retraite et de la cessation d'activité par quartile de pension

	Premier quartile	Deuxième quartile	Troisième quartile	Quatrième quartile	Ensemble
Première motivation	Atteinte de l'âge légal de départ (62 %)	Atteinte du taux plein (79 %)	Atteinte du taux plein (83 %)	Atteinte du taux plein (83 %)	Atteinte du taux plein (76 %)
Deuxième motivation	Atteinte du taux plein (60 %)	Atteinte de l'âge légal de départ (76 %)	Atteinte de l'âge légal de départ (78 %)	Souhait de profiter de la retraite (82 %)	Atteinte de l'âge légal de départ (73 %)
Troisième motivation	Souhait de profiter de la retraite (55 %)	Souhait de profiter de la retraite (70 %)	Souhait de profiter de la retraite (77 %)	Atteinte de l'âge légal de départ (77 %)	Souhait de profiter de la retraite (71 %)
Quatrième motivation	Problèmes de santé (45 %)	Problèmes de santé (46 %)	Atteinte d'un niveau de pension suffisant (47 %)	Atteinte d'un niveau de pension suffisant (59 %)	Atteinte d'un niveau de pension suffisant (45 %)
Cinquième motivation	Atteinte d'un niveau de pension suffisant (34 %)	Sentiment de lassitude par rapport au travail (46 %)	Sentiment de lassitude par rapport au travail (46 %)	Sentiment de lassitude par rapport au travail (51 %)	Sentiment de lassitude par rapport au travail (44 %)

Note • Le pourcentage entre parenthèses correspond à la part de personnes pour qui ce motif a compté « beaucoup », « assez» ou « un peu ».
Lecture • Atteindre l'âge légal de départ à la retraite est la motivation qui a le plus compté pour le quart des retraités aux plus faibles pensions parmi ceux ayant travaillé après 50 ans et ayant cotisé uniquement à la CNAV.
Champ • Nouveaux retraités résidant en France qui ont travaillé jusqu'à 50 ans au moins et qui ont cotisé uniquement au régime général.
Sources • Enquête Motivations de départ à la retraite 2014, CNAV, COR, DREES, DSS.

GRAPHIQUE 1
Motivations du départ à la retraite et de la cessation d'activité



Lecture • 6 % des retraités ayant travaillé après 50 ans et ayant cotisé uniquement à la CNAV ont déclaré que le manque d'informations sur les possibilités de partir à la retraite plus tôt ou plus tard a beaucoup compté dans leur décision de cesser leur activité ou de liquider leur droit.
Champ • Nouveaux retraités résidant en France qui ont travaillé jusqu'à 50 ans au moins et qui ont cotisé uniquement au régime général.
Sources • Enquête Motivations de départ à la retraite 2014, CNAV, COR, DREES, DSS.

des personnes parties à l'étranger. Le choix du départ à la retraite est alors fortement motivé par l'atteinte du taux plein. Toutefois, une part non négligeable des retraités du premier quartile liquident leurs droits dès l'âge minimal de départ (40 %), même s'ils n'ont pas la durée requise pour avoir le taux plein (30 % des personnes parties à l'âge d'ouverture des droits). Ce sont probablement des personnes dont les contraintes financières sont importantes[3]. Par ailleurs, les personnes bénéficiant du minimum contributif représentent la moitié des personnes du premier quartile et liquident leur pension plus souvent que les autres retraités à 65 ans. Mais leurs motifs de départ ne se distinguent pas de ceux des autres retraités du premier quartile.

Dans la suite de l'analyse, nous restreignons le champ aux personnes qui ont déclaré ne pas être parties dès que possible et qui étaient en emploi avant leur départ (15 %). Cette population a été classée en deux groupes selon leur position par rapport à la médiane de pension (encadré 1).

Des raisons financières à la prolongation d'activité pour les futurs retraités modestes

La raison principale à la prolongation d'activité est la possibilité de garder un salaire ou une rémunération pendant encore quelques années (graphique 2). Cela a motivé « un peu », « assez » ou « beaucoup » les deux tiers des retraités en emploi avant leur départ et qui ont déclaré ne pas être partis dès que possible. Viennent ensuite l'intérêt de l'emploi et des conditions de travail, qui ont motivé 65 % des personnes interrogées, puis le souhait d'accroître la pension de retraite future en augmentant les droits (61 % d'entre elles). Les retraités les moins aisés disent plus souvent que les motivations financières (conserver le salaire ou augmenter la retraite) ont beaucoup compté (33 % contre 23 % pour augmenter la retraite, 42 % contre 26 % pour conserver le salaire)[4], quand les retraités les plus aisés disent plus souvent que l'intérêt de l'emploi et des conditions de travail a beaucoup compté (45 % contre 27 %). Les retraités les plus aisés déclarent également davantage qu'ils n'étaient pas prêts pour devenir retraités. Enfin, vouloir finir un projet ou une mission en cours, ou encore attendre la fin de l'année scolaire a motivé 37 % des retraités les plus aisés qui ont prolongé leur activité, contre seulement 20 % de ceux qui perçoivent une pension en dessous de la médiane.

Les autres motivations à la prolongation d'activité sont globalement moins influentes et assez peu différenciées selon le niveau de pension.

3. Les effectifs enquêtés sont toutefois trop faibles pour pouvoir le vérifier.

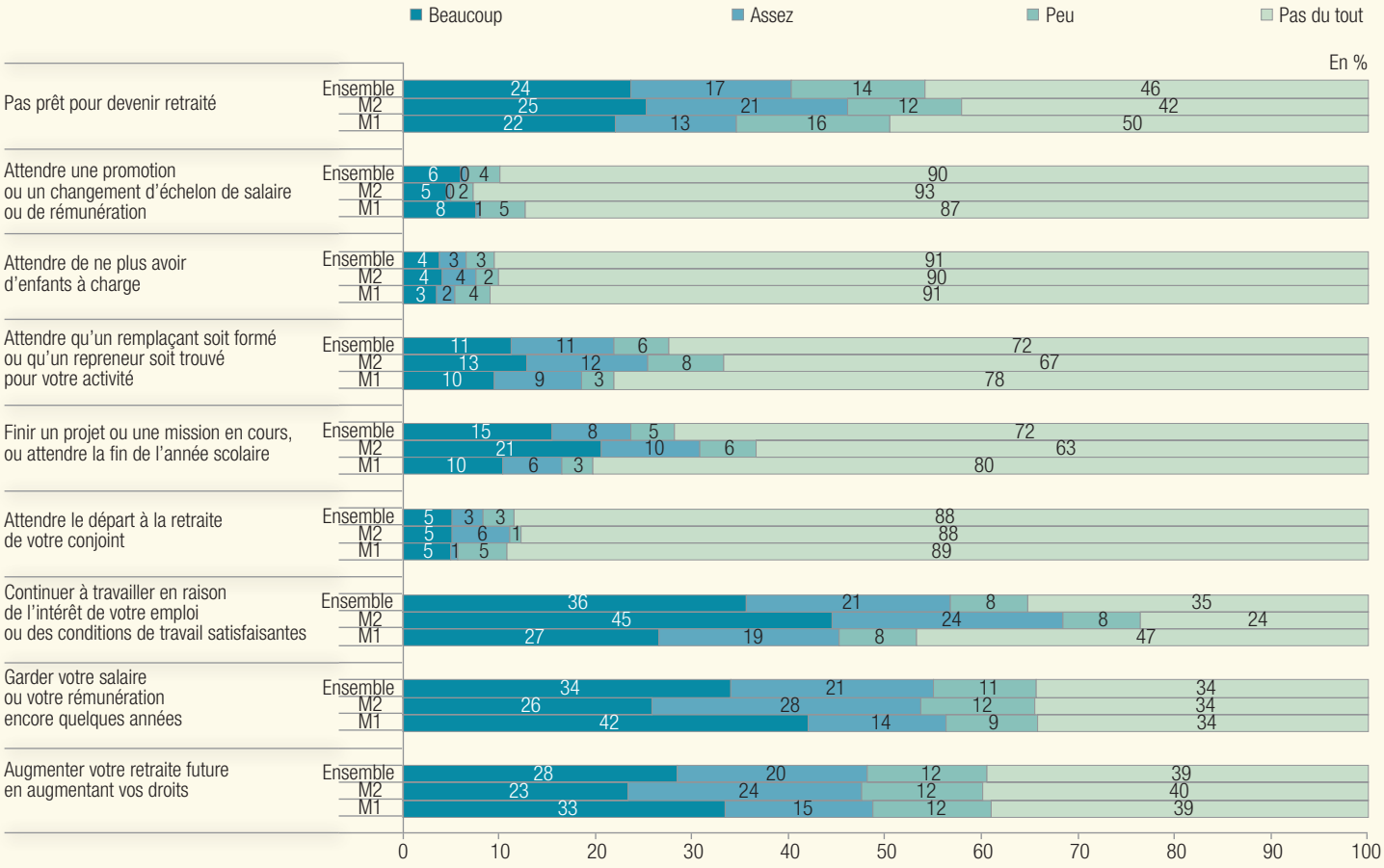
4. Ce constat sur la modalité « beaucoup » est à nuancer ; lorsque l'on considère les modalités « beaucoup », « assez » et « peu », la part des personnes pour lesquelles les raisons financières ont compté est proche entre les plus aisés et les plus modestes.

TABLEAU 3
Motivations du départ à la retraite et de la cessation d'activité par sexe

	Premier quartile	Deuxième quartile	Troisième quartile	Quatrième quartile	Ensemble
Femmes					
Première motivation	Atteinte de l'âge légal de départ (62 %)	Atteinte du taux plein (82 %)	Atteinte du taux plein (82 %)	Souhait de profiter de la retraite (80 %)	Atteinte du taux plein (72 %)
Deuxième motivation	Atteinte du taux plein (59 %)	Atteinte de l'âge légal de départ (80 %)	Souhait de profiter de la retraite (80 %)	Atteinte du taux plein (79 %)	Atteinte de l'âge légal de départ (72 %)
Troisième motivation	Souhait de profiter de la retraite (55 %)	Souhait de profiter de la retraite (68 %)	Atteinte de l'âge légal de départ (77 %)	Atteinte de l'âge légal de départ (75 %)	Souhait de profiter de la retraite (66 %)
Quatrième motivation	Problèmes de santé (46 %)	Sentiment de lassitude par rapport au travail (45 %)	Sentiment de lassitude par rapport au travail (48 %)	Sentiment de lassitude par rapport au travail (57 %)	Sentiment de lassitude par rapport au travail (41 %)
Cinquième motivation	Atteinte d'un niveau de pension suffisant (33 %)	Problèmes de santé (43 %)	Atteinte d'un niveau de pension suffisant (46 %)	Atteinte d'un niveau de pension suffisant (52 %)	Problèmes de santé (39 %)
Hommes					
Première motivation	Atteinte du taux plein (70 %)	Atteinte du taux plein (76 %)	Atteinte du taux plein (83 %)	Atteinte du taux plein (85 %)	Atteinte du taux plein (81 %)
Deuxième motivation	Atteinte de l'âge légal de départ (61 %)	Souhait de profiter de la retraite (72 %)	Atteinte de l'âge légal de départ (78 %)	Souhait de profiter de la retraite (82 %)	Souhait de profiter de la retraite (76 %)
Troisième motivation	Souhait de profiter de la retraite (54 %)	Atteinte de l'âge légal de départ (68 %)	Souhait de profiter de la retraite (75 %)	Atteinte de l'âge légal de départ (78 %)	Atteinte de l'âge légal de départ (75 %)
Quatrième motivation	Licenciement ou mise à la retraite d'office (45 %)	Problèmes de santé (51 %)	Atteinte d'un niveau de pension suffisant (47 %)	Atteinte d'un niveau de pension suffisant (61 %)	Atteinte d'un niveau de pension suffisant (51 %)
Cinquième motivation	Manque d'informations (41 %)	Sentiment de lassitude par rapport au travail (47 %)	Sentiment de lassitude par rapport au travail (45 %)	Sentiment de lassitude par rapport au travail (49 %)	Sentiment de lassitude par rapport au travail (46 %)

Note • Le pourcentage entre parenthèses correspond à la part de personnes pour qui ce motif a compté « beaucoup », « assez» ou « un peu ».
Lecture • Atteindre le taux plein est la motivation qui a le plus compté pour les femmes, comme pour les hommes, parmi les personnes ayant travaillé après 50 ans et ayant cotisé uniquement à la CNAV.
Champ • Nouveaux retraités résidant en France qui ont travaillé jusqu'à 50 ans au moins et qui ont cotisé uniquement au régime général.
Sources • Enquête Motivations de départ à la retraite 2014, CNAV, COR, DREES, DSS.

GRAPHIQUE 2
Motivations de la prolongation d'activité



M1 : Retraités dont la pension est sous la médiane. M2 : Retraités dont la pension est au-dessus de la médiane.
Lecture • 33 % de la moitié des retraités qui perçoivent une pension en dessous de la médiane, parmi ceux qui étaient en emploi au moment de la liquidation de leur droit et qui ont déclaré ne pas être partis dès que possible ont déclaré que le souhait d'augmenter leur retraite future a beaucoup joué dans leur décision de prolonger leur activité.
Champ • Ensemble des nouveaux retraités du régime général résidant en France, qui étaient en emploi avant de liquider leur droit, ayant cotisé uniquement au régime général et ayant déclaré ne pas être partis dès que possible.
Sources • Enquête Motivations de départ à la retraite 2014, CNAV, COR, DREES, DSS.

POUR EN SAVOIR **PLUS**

- **Aubert P., Barthélemy N., Benallah S.,** 2012, « Le départ à la retraite : motivations et connaissances des droits », *Dossiers Solidarité et Santé*, DREES, n° 34, novembre.
- **Barthélemy N., Di Porto A., Samak J.,** 2015, « Retraites : le recul de l'âge minimal a peu d'effet sur les motivations de départ », *Études et Résultats*, DREES, n° 902, janvier.
- **Salembier L.,** 2015, « Fins de carrière autour des années 2000 : une hausse des situations de chômage à l'approche des 60 ans », *Études et Résultats*, DREES, n° 917, mai.

LA DREES **SUR INTERNET**

Retrouvez toutes nos publications sur notre site
www.drees.sante.gouv.fr

Retrouvez toutes nos données sur
www.data.drees.sante.gouv.fr

Pour recevoir les avis de parution
www.drees.sante.gouv.fr/les-avis-de-parution,2052.html

Directeur de la publication : Franck von Lennep
Responsable d'édition : Carmela Riposa
Secrétaires de rédaction : Sabine Boulanger et Laurence Grivet
Composition et mise en pages : T. B.
Conception graphique : Julie Hiet et Philippe Brulin
Imprimeur : Imprimerie centrale de Lens
Pour toute information : drees-infos@sante.gouv.fr
Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources •
ISSN papier 1292-6876 • ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384

Les destinataires de cette publication sont informés de l'existence à la DREES d'un traitement de données à caractère personnel les concernant. Ce traitement, sous la responsabilité du directeur de la publication, a pour objet la diffusion de la publication de la DREES. Les données utilisées sont l'identité, la profession, l'adresse postale personnelle ou professionnelle. Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les destinataires disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant ainsi qu'un droit d'opposition à figurer dans ce traitement. Ils peuvent exercer ces droits en écrivant à : DREES - Bureau des Publications et de la Communication - 14 avenue Duquesne - 75 350 Paris 07 SP ou en envoyant un courriel à : drees-infos@sante.gouv.fr